

## REGISTRE DES QUESTIONS

### INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Commune de Maxéville
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
<b>Référence :</b>	2024-10-PEP
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le jeudi 05 décembre 2024 à 11:50:01
<b>Date de clôture :</b>	Le vendredi 10 janvier 2025 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX DE LA VILLE DE MAXEVILLE

### REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

#### Questions / Réponses

[ 20/12/2024 à 12:06:57 ] Bonjour,

Vis à vis du DQE et du BPU qui ne sont pas en lien :

- > les n° et désignations ne correspondent pas
- > certaines désignations ne sont pas précises, ex : Ligne 25 : "mise en oeuvre de sol coulé"
- > certaines quantités sont à 0

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement

-----  
[ 20/12/2024 16:15:14 ] Réponse à questions :

- >Effectivement les n° ne correspondent pas entre le DQE et BPU. Il faut compléter le DQE comme un exercice pratique
- >Pour expliquer la ligne n°25 chiffrage d'un chantier de mise en place d'un sol coulé de 80 m2
- >Pour la dernière question lorsque la quantité est à 0 merci de mettre une Qte correspondante a la prestation

Bien cordialement,